

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 27.06.2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-sept juin deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Gérard CONRAD - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Armand RUPP - Laurent BAYART - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE - Julie LINGELSER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Lydie MOUGEL - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD
Madame Sophie DIEMER donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 6 juillet 2023

Publié sur le site internet de la commune le 6 juillet 2023

Le Maire, Béatrice BULOU



3. Quartier du Parc : Avenant n°3 à la concession d'aménagement

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 24

Conseillers
absents : 3
dont 3 avec procuration

Par délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2010, la Commune de Mundolsheim a décidé de la réalisation de l'opération d'aménagement du lotissement « Quartier du Parc » à Mundolsheim.

Cette opération, destinée à contribuer au développement d'une offre nouvelle d'habitat sur le ban communal, visant à permettre un développement mesuré et solidaire de la commune et à répondre aux obligations de la loi SRU, est réalisée sur des terrains situés au sud de la Commune.

Un traité de concession d'aménagement a ainsi été établi en date du 22 juillet 2011, en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme alors en vigueur, pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 22 juillet 2019.

Par les avenants 1 et 2 signés respectivement en 2019 et 2021, les parties ont convenu de proroger la concession d'aménagement dans un premier temps pour une durée supplémentaire de deux ans, soit jusqu'au 22 juillet 2021, et ensuite pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 22 juillet 2023. Ces prolongations résultaient de l'allongement des délais nécessaires à la maîtrise foncière de l'opération, aux délais d'instruction particulièrement longs pour la déclaration d'utilité publique du projet, ainsi qu'à la crise du COVID et au souhait de faire émerger sur le lot 1 un projet d'habitat participatif.

Au terme de près de deux années de réflexions et d'actions au soutien d'un programme identifié de 6 à 8 maisons en habitat participatif, le constat a été fait à l'été 2022 de la difficulté de commercialisation et du risque d'abandon du projet par l'opérateur, qui menaçaient fortement la réussite dudit programme. Aussi, face à ce constat et la volonté commune de poursuivre une démarche innovante dans les nouveaux modes d'habiter, il a été convenu de ne pas poursuivre ce projet et de proposer un montage en Bail Réel Solidaire avec l'Office Foncier Solidaire d'Alsace. A cette fin, la cession du terrain doit avoir lieu en fin d'année 2023, et le démarrage des travaux début 2024, ce qui nécessite une nouvelle prolongation de la concession d'aménagement.

En outre, la crise des matières premières et de l'énergie, qui a suivi la crise sanitaire, a fortement impacté le calendrier des opérations en cours sur les lots 3 (DOMIAL) et 9B (Habitation Moderne) de l'opération d'aménagement. Ainsi, à la date du présent avenant, le terme prévisible de ces opérations n'est plus compatible avec l'échéance de juillet 2023, ce qui implique, là encore, une prolongation de la concession d'aménagement.

Aussi dans l'esprit du traité de concession d'origine, les parties sont convenues de proroger la concession d'aménagement pour une durée supplémentaire de deux ans, soit jusqu'au 22 juillet 2025, étant précisé que ladite prorogation sera sans conséquence financière.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme Béatrice BULOUE, Maire, ou son.ssa représentant.e à signer un avenant n°3 de prorogation de deux années du délai de la concession d'aménagement du « Quartier du Parc », soit jusqu'au 22 juillet 2025.

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

Par 24 voix Pour

2 Contre : Henri BECKER – Grégory RICHERT (procuration de vote)

1 Abstention : Lydie MOUGEL

Mundolsheim, le 6 juillet 2023

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI